**Mairie de Saint-Cyprien**

**Place Desnoyer**

**66750 Saint-Cyprien**

**Tel : 0468376800**

**Marché de travaux**

**Marché en procédure adaptée**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la consultation** | **Travaux réseaux secs et éclairage public Boulevard Desnoyer Saint-Cyprien** |

|  |
| --- |
| **Acte d'engagement** |
| **MAPA N°25TR036** |

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

**Article 1 – Identification de l'acheteur**

Autorité compétente pour signer le marché : M. le Maire

Comptable assignataire des paiements : M. le Percepteur

Adresse :

SGC d'Argelès sur Mer

3 Impasse de Charlemagne

BP 60100

66704 Saint-Cyprien

Téléphone : 04 68 95 35 35

**Article 2 –Délai de validité des offres**

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

**Article 3 – Identification et engagement du candidat**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

* L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG –Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021
* BPU Valant DQE
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
* Le mémoire justificatif
* Le(s) plan(s)
* Cahier des Clauses Techniques Générales - Travaux (CCTG-Tvx)

et conformément à leurs clauses,

**Candidature individuelle**

[ ] Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

* à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

[ ] Le signataire engage la société : sur la base de son offre;

* à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Candidature en groupement**

[ ] L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement ;

* à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement : conjoint [ ] ou solidaire [ ]

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :

Adresse établissement :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (*si différente*) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 [ ]

**Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire ".**

**Article 4 –Répartitions des prestations entre membres du groupement**

Obligatoire si le groupement est conjoint

|  |
| --- |
|  |
| **Nom du membre** | | **Description des prestations à exécuter** | **Montant HT** |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |

**Article 5 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires sauf les prestations qui suivent qui sont rémunérées au forfait.

Prestations rémunérées à prix forfaitaires :

Prix unitaires et forfaitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

**Article 6 – Modalités de variation du prix**

Les prix sont révisables suivant les modalités fixées ci-après.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées après ajustement par référence au tarif ou catalogue public du fournisseur que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle.

**Périodicité de la révision**

Les prix sont révisés à chaque anniversaire de la date de notification du marché. Les prix sont réputés fermes jusqu'au dernier jour de la période en cours.

**Article 7 - Mois d'établissement des prix du marché**

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois correspondant à la date à laquelle l'offre a été remise par le titulaire, conformément au CCAG.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

**Article 8 – Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

**Article 8.1 – Modalités d'établissement des prix**

Les prix du marché sont hors T.V.A. et tiennent compte des éventuelles sujétions techniques précisées dans les documents techniques.

**Article 9 - Clause de préavis**

Le titulaire du marché s'engage à faire parvenir au pouvoir adjudicateur, par lettre recommandée avec accusé de réception, son nouveau tarif (ou barême) avec un préavis de 2 mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement.

**Article 10 - Clause de butoir**

La variation des prix ne peut en aucun cas excéder le prix initial majoré de 10 %.

**Article 11 - Clause de sauvegarde**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date du changement du prix, lorsque ce changement conduit à une augmentation de plus de 10 %.

**Article 12 – Prix (à compléter par le candidat)**

Les prestations définies à l'article 5 - Type de prix du CCAP comme étant réglées au forfait, sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

* montant Hors Taxes euros (en chiffres)
* montant Hors Taxes
* euros (en lettres)
* TVA au taux de 20 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC
* euros (en lettres)

L'évaluation de l'ensemble des prestations rémunérées par prix unitaires est de :

* montant Hors Taxes euros (en chiffres)
* montant Hors Taxes
* euros (en lettres)
* TVA au taux de 20 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC
* euros (en lettres)

L'évaluation totale des prestations est égale à :

* montant Hors Taxes euros (en chiffres)
* montant Hors Taxes
* euros (en lettres)
* TVA au taux de 20 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC
* euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

**Article 13 – Prix de l'offre(s) variante(s) à l'initiative de l'acheteur**

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire. Le chiffrage de la variante exigée est obligatoire.

|  |
| --- |
|  |
| **Variantes exigées** | | **Montants HT** | **taux et montants TVA** | **Montants TTC** |
| **Mât Rectangulaire Simple**  **Crosse droite et luminaire Intégré** | |  |  |  |
| **Mât Rectangulaire double**  **Crosse « en V » et luminaire Intégré** | |  |  |  |
| **Mât Cylindrique ou cylindro-conique double**  **Crosse droite et luminaire routier** | |  |  |  |
| **Mât Cylindrique ou cylindro-conique simple**  **Crosse droite et luminaire routier** | |  |  |  |
| **Mât Cylindrique ou cylindro-conique double**  **Crosse croisée et luminaire routier** | |  |  |  |
| **Mât Cylindrique ou cylindro-conique simple**  **Crosse « en V » et luminaire routier** | |  |  |  |
| **Mât Cylindrique**  **2 sections (base plus large) simple**  **Crosse 1,4m luminaire routier intégré** | |  |  |  |

**Article 14 – Durée du marché**

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution des prestations, soit 24 mois au total.

Le début d'exécution du marché commence à compter de la date indiquée sur l'ordre de service.

**Article 15 – Délai d'exécution des travaux**

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de 24 mois.

**Article 16 – Sous-traitance**

Les annexes n°................................. à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

* Taux de TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
* montant maximum hors taxes euros (en chiffres)

**Article 17 – Paiement**

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

*(joindre le RIB correspondant)*

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

Code IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

**Article 18 – Avance**

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

* [ ] refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

**Article 19 – Signature du marché par le candidat individuel**

**Fait en un seul original**

|  |
| --- |
|  |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  | |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Article 20 – Signature du marché en cas de groupement**

**Fait en un seul original**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

**Nom commercial et dénomination sociale du mandataire:**

**[ ] Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :** *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

[ ] pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

[ ] ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

**[ ] Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :** *(Cocher la case correspondante.)*

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

[ ] donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

[ ]donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

|  |
| --- |
|  |
| **Nom, prénom et qualité du signataire\*** | | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Article 21 – Liste des annexes à l'acte d'engagement**

* Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
* Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres
* Annexe - En cas de sous-traitance

**Article 22 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)**

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

* [ ] Offre de base
* [ ] La variante exigée : Mât Rectangulaire Simple
* Crosse droite et luminaire Intégré
* [ ] La variante exigée : Mât Rectangulaire double
* Crosse « en V » et luminaire Intégré
* [ ] La variante exigée : Mât Cylindrique ou cylindro-conique double
* Crosse droite et luminaire routier
* [ ] La variante exigée : Mât Cylindrique ou cylindro-conique simple
* Crosse droite et luminaire routier
* [ ] La variante exigée : Mât Cylindrique ou cylindro-conique double
* Crosse croisée et luminaire routier
* [ ] La variante exigée : Mât Cylindrique ou cylindro-conique simple
* Crosse « en V » et luminaire routier
* [ ] La variante exigée : Mât Cylindrique
* 2 sections (base plus large) simple
* Crosse 1,4m luminaire routier intégré

Pour un montant de : (euros HT)

A

le

Signature de l'autorité compétente en vertu de Déliberation du 25 mai 2020.

**Article 23 - Date d'effet du marché**

*En cas d'envoi par le profil d'acheteur :*

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur ………………………

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le ………………………

Références: ………………………

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

*En cas d'envoi électronique en LRAR :*

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le ………………………

Références: ………………………

*En cas d'envoi postal en LRAR :*

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

*En cas de remise contre récépissé :*

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A ,

le

Signature du titulaire

**Cadre pour nantissement ou cession de créance :** (1)

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

* la totalité du marché (2)
* la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
* la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
* et devant être exécutées par en qualité de :
* [ ] cotraitant
* [ ] soustraitant

A ,

le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires**

*(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)*

Acheteur : Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

0468376800

Intitulé du marché : Travaux réseaux secs et éclairage public Boulevard Desnoyer Saint-Cyprien

**Désignation de l'opérateur économique de rattachement :**

Nom de l'opérateur économique :

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |
| --- |
|  |
| **Nom Etablissement secondaire** | | **SIRET** | **N°Compte** | **Adresse** |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |
|  | |  |  |  |

**ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres**

Acheteur : Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

0468376800

Intitulé du marché : Travaux réseaux secs et éclairage public Boulevard Desnoyer Saint-Cyprien

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

|  |
| --- |
|  |
| **Nom Membre groupement** | | **SIRET** | **N°Compte** |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |
|  | |  |  |

**ANNEXE - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant**

*(A reproduire pour chacun des sous-traitants)*

Acheteur : Mairie de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

0468376800

Comptable assignataire des paiements : M. le Percepteur

Intitulé du marché : Travaux réseaux secs et éclairage public Boulevard Desnoyer Saint-Cyprien

**Sous-traitant n°....**

Titulaire :

**1/Désignation du sous-traitant :**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

[ ] Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

[ ] Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

[ ] Oui [ ] Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique)

**2/ Montant des prestations sous-traitées**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA :
* Montant HT :
* Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :

* Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
* Montant hors TVA :

**3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

*Un RIB du sous-traitant doit être joint*

Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de variation des prix :

Les sous-traitants de premier rang bénéficient des dispositions relatives aux avances et acomptes.

**4/Nature des prestations sous-traitées**

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (*à compléter le cas échéant*)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

[ ] Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

[ ] Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

**5/ Déclaration du sous-traitant**

[ ] Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

[ ] oui [ ] non

Fait à , le

Le sous-traitant,

**6/ Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC)

[ ] oui [ ] non

Fait à , le

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.